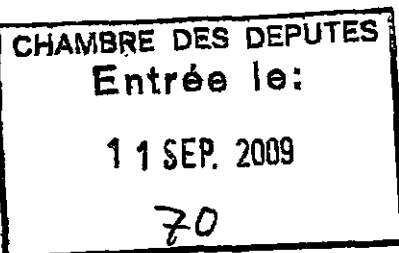


+352225922



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 septembre 2009

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Justice concernant le projet de la société *Google Inc.* d'étendre prochainement son service *Street View* au Grand-Duché de Luxembourg.

Street View, est une application accessible depuis le service de cartographie *Google Maps* et permettant de visualiser des rues et des immeubles au niveau de l'œil. Cet outil est agrémenté d'un système de vision à 360°, avec des photos panoramiques. L'utilisateur a ainsi la sensation de pouvoir regarder la totalité de la rue, à l'aide des fonctions directionnelles. Depuis quelques jours, la société *Google Inc.* a rentamé la prise des photos du Luxembourg afin d'offrir des vues du Grand-Duché pour son service *Street View*. Or, selon mes informations, les personnes qui ne souhaitent pas que leurs propriétés immobilières soient photographiées par *Google Inc.*, peuvent faire recours contre cette démarche auprès d'un cabinet d'avocats, apparemment désigné par *Google Inc.*

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice :

- Monsieur le Ministre, peut-il m'indiquer les conditions qui ont été imposées à la société *Google Inc.* en matière de protection des données privées ? Ces conditions sont-elles actuellement respectées par la société en question ?
- Monsieur le Ministre, peut-il me confirmer qu'en dehors du cabinet d'avocats apparemment désigné par *Google Inc.*, des recours contre la publication des prises de vues peuvent être directement adressés à la Commission nationale pour la protection des données ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Gilles Roth
Député